



MAIRIE
DE
SEILLANS
VAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

République française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira le :

Jeudi 02 avril à 19h00,

À la Salle Polyvalente

Affiché le 27 mars 2026

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
2. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
3. Fixation de l'indemnité des élus
4. Approbation d'un protocole transactionnel conclu avec la société « Les Tennis Daniel Roux »
5. Référent Santé et Accueil Inclusif – Convention de prestation
6. Nomination des représentants des collectivités membres de l'Agence France Locale
7. Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale – Année 2026
8. Fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
9. Election des membres élus du conseil d'administration du Centre Communale d'Action Sociale
10. Election des délégués à la Caisse des Ecoles
11. Election des membres de la commission d'appel d'offres
12. Election des délégués au syndicat intercommunal pour l'aménagement du cours supérieur de l'Endre
13. Election des délégués au pôle gérontologique du Riou Blanc de Seillans
14. Désignation des représentants au comité syndical du Parc Naturel Régional du Verdon
15. Election des représentants communaux à l'association des communes forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var (COFOR ALEC 83)
16. Remboursement des frais de déplacements des élus
17. Désignation des délégués à l'association des « Plus Beaux Villages de France »

Le Maire



René UGO

